

**DELIBERATION N°CS2021-09-006/2**

**Approbation du budget prévisionnel Eau potable du SMGEAG (Septembre à Décembre).**

L'an deux-mille vingt et un, le vingt-quatre septembre à seize heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du SMGEAG.

**COURRIER ARRIVÉ LE:**

**06 OCT. 2021**

**S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE**

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO	X			
4	M. David MONTOUT	X			
5	M. Guy LOSBAR		X		
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS			X	
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE			X	
9	Mme Claudine BAJAZET	X			
10	M. Adrien BARON	X			
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC	X			
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmery BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam Lucie BROSIUS	X			
16	Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL				X
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN	X			
24	M. Blaise MORNAL			X	
25	M. Thierry ABELLI	X			
26	M. Héric ANDRE	X			
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam Lucie BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...



## LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 portant élection du président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M47.

### **Considérant le rapport du Président :**

Le rapport de présentation du budget prévisionnel assainissement du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe est joint à la présente délibération.

Il est par ailleurs proposé que le vote de ce document se fasse par chapitre, du fait de la souplesse qu'offre cette formule en termes de virements internes de crédits permettant de s'adapter aux impératifs de la gestion.

**Oùï le rapport du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

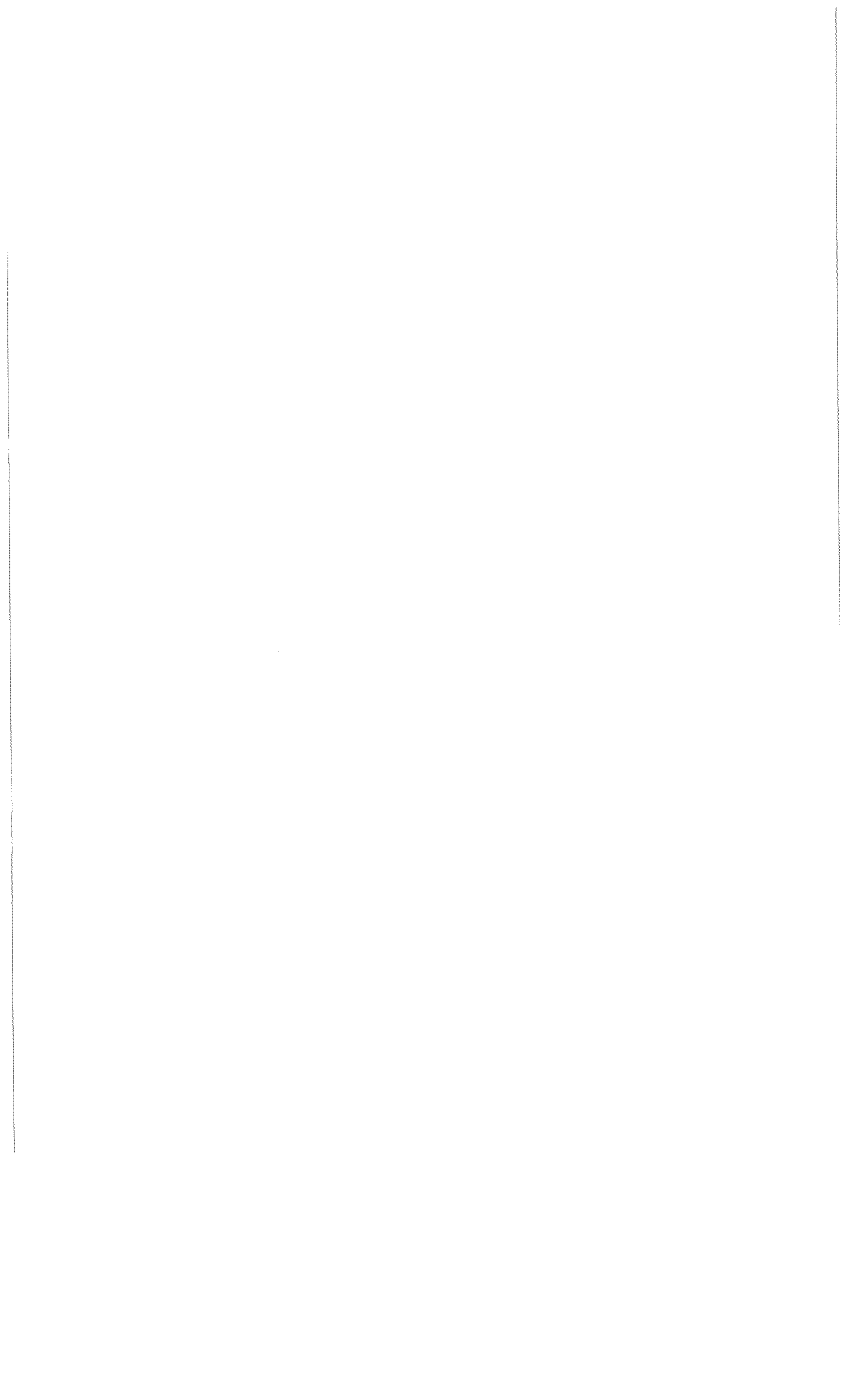
**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents,**

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 28		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le budget prévisionnel Eau potable du SMGEAG (septembre à décembre). Celui-ci est réputé voté par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

**ARTICLE 2 : D'ARRETER** le budget prévisionnel Eau potable aux montants suivants :



		Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	Crédits votés en 2021	13 538 783 €	13 538 783 €
	Restes à réaliser de 2020		- €
	Résultat de fonctionnement 2020 reporté (R002)		
	<b>Total Section de Fonctionnement</b>	13 538 783 €	13 538 783 €
Section d'investissement	Crédits votés en 2021	3 996 246 €	3 996 246 €
	Restes à réaliser de 2020		
	Résultat d'investissement 2020 reporté (D001)		
	<b>Total Section d'Investissement</b>	3 996 246 €	3 996 246 €
		<b>17 535 029 €</b>	<b>17 535 029 €</b>

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme  
Le Président,



Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



GA 5082

1900  
1901  
1902  
1903  
1904  
1905  
1906  
1907  
1908  
1909  
1910

**Syndicat Mixte de Gestion  
de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe**

**Rapport de présentation des budgets  
(septembre à décembre 2021)**

Le contexte particulier qui préside à l'élaboration et à la présentation de ces documents budgétaires justifie amplement que soient rappelés la méthode utilisée et leurs contenus.

Le Budget Primitif (BP) 2021 est un document budgétaire prévisionnel. C'est la décision essentielle pour le démarrage de notre nouvelle structure SMGEAG.

Ce budget primitif revêt un caractère doublement historique à la fois parce que c'est le premier document de cette nature qui émane du SMGEAG et parce que le SMGEAG est une structure naissante.

C'est un document qui ambitionne d'afficher un fort contraste avec la période précédente et ses insuffisances.

Il affirme d'emblée le cadre et la dynamique dans lesquels s'inscriront les décisions du SMGEAG et actions dans l'immédiat et dans les mois et années à venir.

Celles-ci viseront toutes à produire et fournir de l'eau de qualité, en quantité suffisante pour satisfaire les besoins vitaux de nos concitoyens en recherchant, dans un esprit de solidarité collective, l'objectif d'un prix uniformisé et commun pour tous.

Il y a urgence à mettre un terme à ces coupures de distribution d'eau fréquentes et de durées variables, en luttant activement contre la déperdition de près de 60% de la matière première qu'est devenue l'eau par la recherche permanente de l'amélioration de la performance du réseau, sa requalification et sa mise aux normes.

Il en est de même en matière d'assainissement dont plus des 4/5èmes des équipements sont non conformes, obsolètes et ne remplissent pas le rôle attendu d'eux, du fait de la longue léthargie dans laquelle ont été placés leur entretien et leur maintenance ou du fait de choix techniques non appropriés.

Il importe de recréer un climat de confiance entre l'utilisateur, qui a droit à un service public de qualité, et le nouvel acteur qu'est notre Syndicat, dont la création a été très favorablement reçue et dont l'action bénéfique est attendue de tous.

C'est aussi dans cette optique que sera engagée une série d'aménagements devant faciliter et moderniser l'accueil du public, notamment par l'installation de bornes de paiement automatique afin de mettre un terme à ce triste spectacle de longues files d'utilisateurs attendant leur tour pour payer leurs factures.

Nous devons également faire un effort pour intégrer et créer un esprit d'appartenance à une équipe unique, nos salariés dont la prise en charge constitue le poste principal de notre compte de fonctionnement pour plus de 15 millions d'euros.

Tels sont les principes généraux qui ont présidé à l'élaboration de ce budget et qui se déclinent, dans ce document, à la lumière de quatre (4) des traits caractéristiques majeurs de notre action future.

D'abord, en termes d'activité, ce budget affiche un certain volontarisme non seulement dans la poursuite mais aussi dans l'intensification et l'amplification des opérations engagées par les opérateurs historiques.

Ensuite, parce qu'il permet, d'ores et déjà, d'augmenter très sensiblement la recherche active des fuites et le remplacement des branchements défectueux, dont les effets unanimement dénoncés sont considérés comme des fléaux par la population.

Et puis, il fait la place à un effort marqué pour améliorer l'accueil de la clientèle dans des locaux réaménagés et modernisés. A ce titre, il est notamment prévu de doter par étape toutes les agences de moyens modernes de paiement.

Enfin, un renfort technique est opéré par le biais du lancement d'études de maîtrise d'œuvre, seule à même de permettre la conduite d'une politique pluriannuelle d'une ampleur sans précédent pour la Guadeloupe. Nous devons nous fixer pour objectif d'avoir 2 années d'avance en matière d'études prêtes pour atteindre un niveau d'investissement de 80 millions par an en rythme de croisière.

Sur le plan de la technique budgétaire, les règles de la comptabilité publique fixées et explicitées dans l'instruction comptable M49 dans un premier temps, mais également la M57, sont strictement respectées.

Trois budgets sont présentés : PRINCIPAL – EAU – ASSAINISSEMENT –

Le budget SPANC a été incorporé au budget assainissement, comme pratiqué antérieurement par la plupart des opérateurs historiques. Ceux de la DECI et de la GEPU, nouvelles compétences à la charge du SMGEAG depuis la loi n°2021-513 du 29 avril 2021, en l'absence de données antérieures feront l'objet d'une décision modificative après réalisation d'un état des lieux.

Compte tenu de ce qui précède, les trois documents présentés couvrent l'intégralité des compétences dévolues au SMGEAG.

Par ailleurs, le vote par chapitre, offre une souplesse en termes de virements internes de crédits permettant de s'adapter aux impératifs de la gestion.

Le contenu de ces documents, quant à lui, s'est attaché à permettre une transition sans rupture ni heurt pour la reprise des opérations conduites par les opérateurs précédents.

Aussi, les sections d'investissement retracent la compilation des opérations en cours aussi bien en eau potable qu'en eaux usées, déjà engagées au 1er septembre 2021 et dont les marchés ont été notifiés aux attributaires et ne nécessitant, à quelques exceptions près, aucun apport supplémentaire en fonds propres pour assurer leur réalisation.

Pour leur part, les sections de fonctionnement énumèrent l'ensemble des postes de charge pesant maintenant sur le SMGEAG après agrégation des inscriptions collectées dans les comptes des opérateurs précédents.

De manière plus précise, le budget principal est la somme des deux autres consacrés à l'Eau potable et à l'Assainissement.



Il se monte à 44,5 millions d'euros dont 34 millions d'euros pour celui de l'Eau et 10,5 millions pour l'assainissement.

Nos principales recettes sont constituées de la dotation initiale décidée par les organismes fondateurs à hauteur de 16,250 millions d'euros, du produit des ventes d'eau à hauteur de 17,781 millions d'euros et des différentes contributions obtenues auprès des Co-financeurs, de nos actions et opérations d'investissement.

Nos dépenses pour leur part concernent :

En matière d'eau potable, et en parfaite coordination avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui conservent, pour une période limitée, la maîtrise d'ouvrage de ce qui avait été entrepris avant la création de SMGEAG.

Notre structure s'est engagée résolument dans le renforcement de nos immobilisations dans le cadre de la troisième phase du plan d'action prioritaire de poursuite de la lutte contre la déperdition à hauteur de 2,5 millions € ;

La réhabilitation de l'usine de Belin (Port-Louis) et la construction d'un réservoir pour la ville de Port Louis, absorberont pour leur part 1,4 million € ;

Et puis, la poursuite d'études de maîtrise d'œuvre en cours pour 0,4 million €.

Soit un total d'opérations de 4,6 millions €

Pour ce qui a trait à l'assainissement, sont programmées :

La mise en conformité du système d'assainissement collectif de Wonche-Dalciat-Dorville (Baie-Mahault) pour 3,3 millions € ;

La mise aux normes de l'autosurveillance de la STEP et des principaux postes de refoulement de la Pointe-à-Donne (Jarry) à hauteur de 0,298 million € ;

La réhabilitation des postes de refoulement principaux des STEP de Trioncelle et Pointe-à-Donne (Baie-Mahault) ainsi que celle de la mini-step de Calvaire (Baie-Mahault) pour 85 000 € ;

La réhabilitation des réseaux de la Marina (Gosier) pour un coût de 90 000€ ;

La réhabilitation du pont racleur du bassin de clarification de Pointe-à-Donne (Jarry) pour 80 000€ ;

Le renouvellement du réseau de la rue des Fougères (Baie-Mahault) pour un montant de 0,902 million € ;

La fin des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de Grand-Anse (Trois-Rivières) pour 0,700 million € ;

Les travaux de réparation et de dévoiement d'un réseau d'eaux usées Avenue Gaston Feuillard (Basse-Terre) pour 0,265 million € ;

La mise en place d'un surpresseur pour l'usine de la Plaine (Trois-Rivières) à hauteur de 0,370 million € ;

La reconfiguration du réseau des eaux usées de Pointe d'Or ouest (Les Abymes) à hauteur de 0,411 million € ;

La poursuite de la maîtrise d'œuvre de la création du système d'assainissement à Petit-Canal pour 13 790 € ;

Les travaux de création du système d'assainissement de Petit-Canal pour 43 160€.

Enfin et pour permettre au conseil de surveillance, nouvellement créé, de jouer pleinement son rôle, une dotation pour études de 20 000,00 euros a également été prévue.

Ces budgets dégagent un excédent de ressources de la section de fonctionnement de 7,824 millions € permettant, par prélèvement au profit de la section d'investissement, d'assurer le remboursement de l'amortissement (capital) de la dette financière et l'autofinancement des investissements à réaliser au cours du quadrimestre.

Gosier, le 6 octobre 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER ARRIVÉ LE:

06 OCT. 2021

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

<p>Numéro SIRET 903 001 121 00016</p>	<p><b>SMGEAG</b> Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe</p>
---	---

POSTE COMPTABLE : AGENCE COMPTABLE DU SMGEAG

**SYNDICAT MIXTE OUVERT**

M. 49 (1)

**BUDGET PRIMITIF**

BUDGET : SMGEAG EAU POTABLE (2)

**ANNEE 2021**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

RECEIVED  
1900  
JAN 10 1900  
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE  
WASHINGTON, D.C.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE EAU POTABLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	20 492 307,71	20 492 307,71
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		
=	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		20 492 307,71	20 492 307,71

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	6 571 338,36	6 571 338,36
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		6 571 338,36	6 571 338,36

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>27 063 646,07</b>	<b>27 063 646,07</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

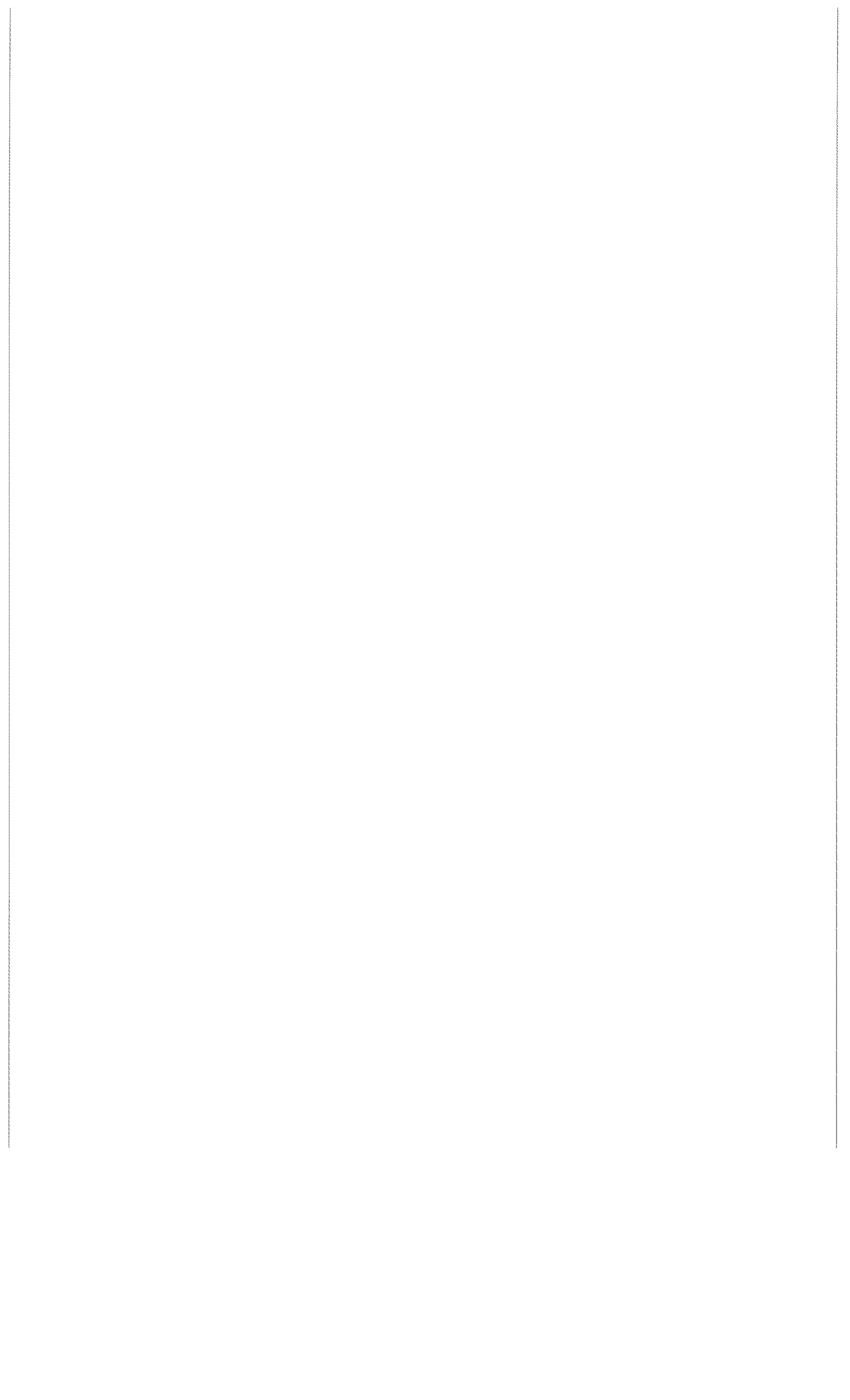
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



DU

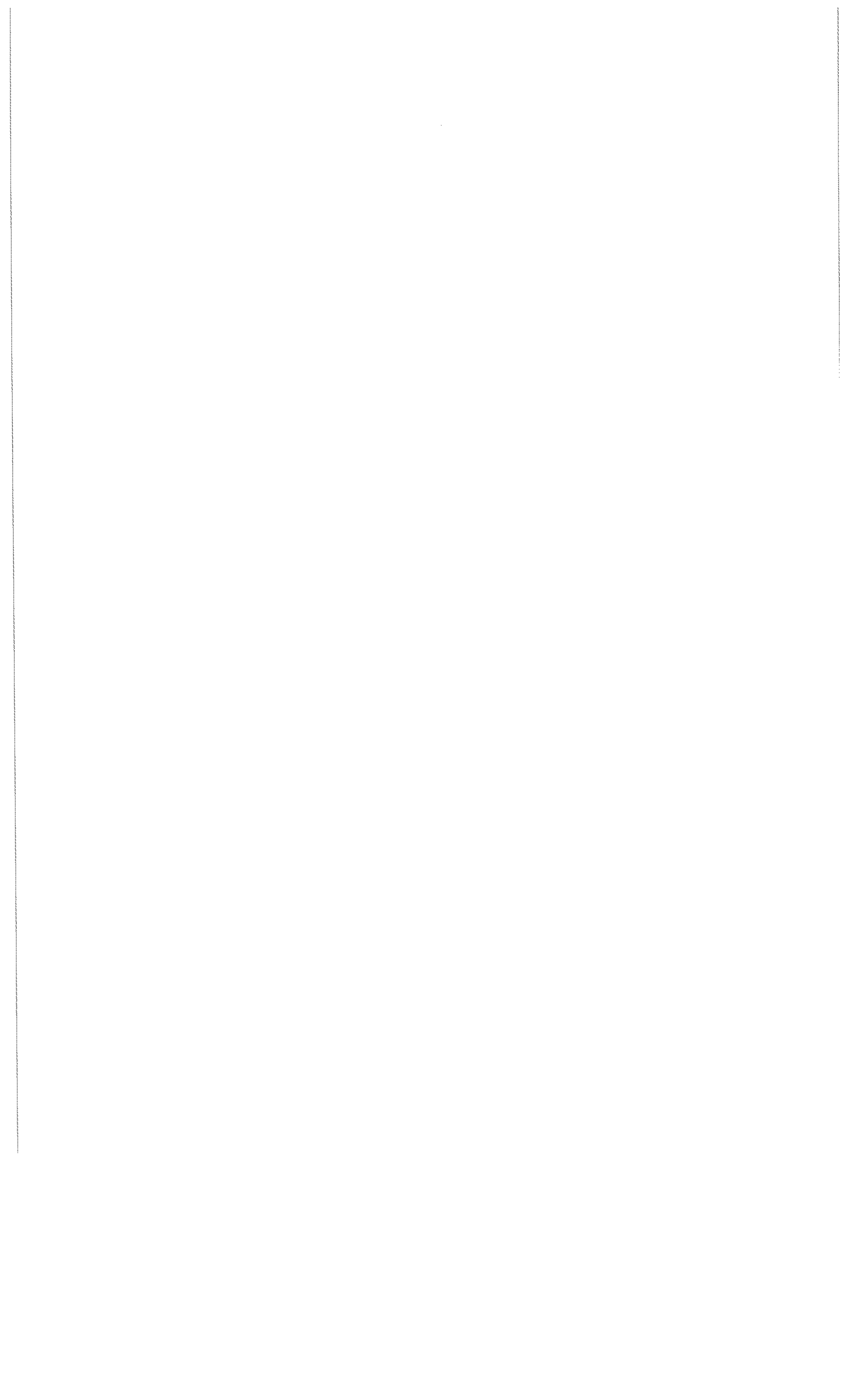
01/09/2021

AU

31/12/2021

## BUDGET EAU POTABLE SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>5 665 212,81 €</b>	<b>0,00</b>
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	753 382,25 €	0,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux (incorporés aux ouvrages et aux produi	976 014,34 €	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	585 919,90 €	0,00
6062	Produits de traitements	373 889,16 €	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	138 598,88 €	0,00
6064	Fournitures administratives	- €	0,00
6066	Carburants	80 001,38 €	0,00
6068	Autres matières et fournitures non stockées	605 000,00 €	0,00
6071	Compteurs	- €	0,00
611	Sous-traitance générale	367 827,09 €	0,00
6122	Crédit-bail mobilier (peut être subdivisé comme le compte 21)	- €	0,00
6125	Crédit-bail immobilier (peut être subdivisé comme le compte 21)	- €	0,00
613	Locations	- €	0,00
6132	Locations immobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	232 195,48 €	0,00
6135	Locations mobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	221 994,40 €	0,00
61521	Ent. réparation batiments (ouvrages)	- €	0,00
61523	Entret. rép. réseaux	289 000,00 €	0,00
61528	Entret.rep. divers	77 216,67 €	0,00
61551	Matériel roulant	19 844,09 €	0,00
61558	Autres biens mobiliers	- €	0,00
6156	Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	70 925,65 €	0,00
616	Primes d'assurance	- €	0,00
6161	Multirisques	33 845,14 €	0,00
6162	Assurance obligatoire - dommage construction	- €	0,00
6168	Autres assurances	- €	0,00
617	Etudes et recherches	34 840,33 €	0,00
618	Divers	300 000,00 €	0,00
6256	Missions	- €	0,00
6257	Réceptions	11 000,00 €	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	- €	0,00
6261	Frais d'affranchissement	136 381,48 €	0,00
6262	Frais de télécommunications	149 636,60 €	0,00
627	Services bancaires et assimilés	- €	0,00
628	Divers	207 700,00 €	0,00
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES</b>	<b>7 790 000,00 €</b>	<b>0,00</b>
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	- €	0,00
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	- €	0,00
6335	Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	- €	0,00
6336	Cotisations au centre national et au centre de gestion	- €	0,00
6338	Autres	- €	0,00
6411	Traitements, salaires et appointements	7 790 000,00 €	0,00
014	<b>Atténuation de produits</b>	<b>1 153 973,28 €</b>	<b>0,00</b>
7012	Taxes & Redevances	- €	0,00
701249	Reversement aux agences de l'Eau	1 153 973,28 €	0,00
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00 €	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE</b>	<b>14 709 186,09 €</b>	<b>0,00</b>



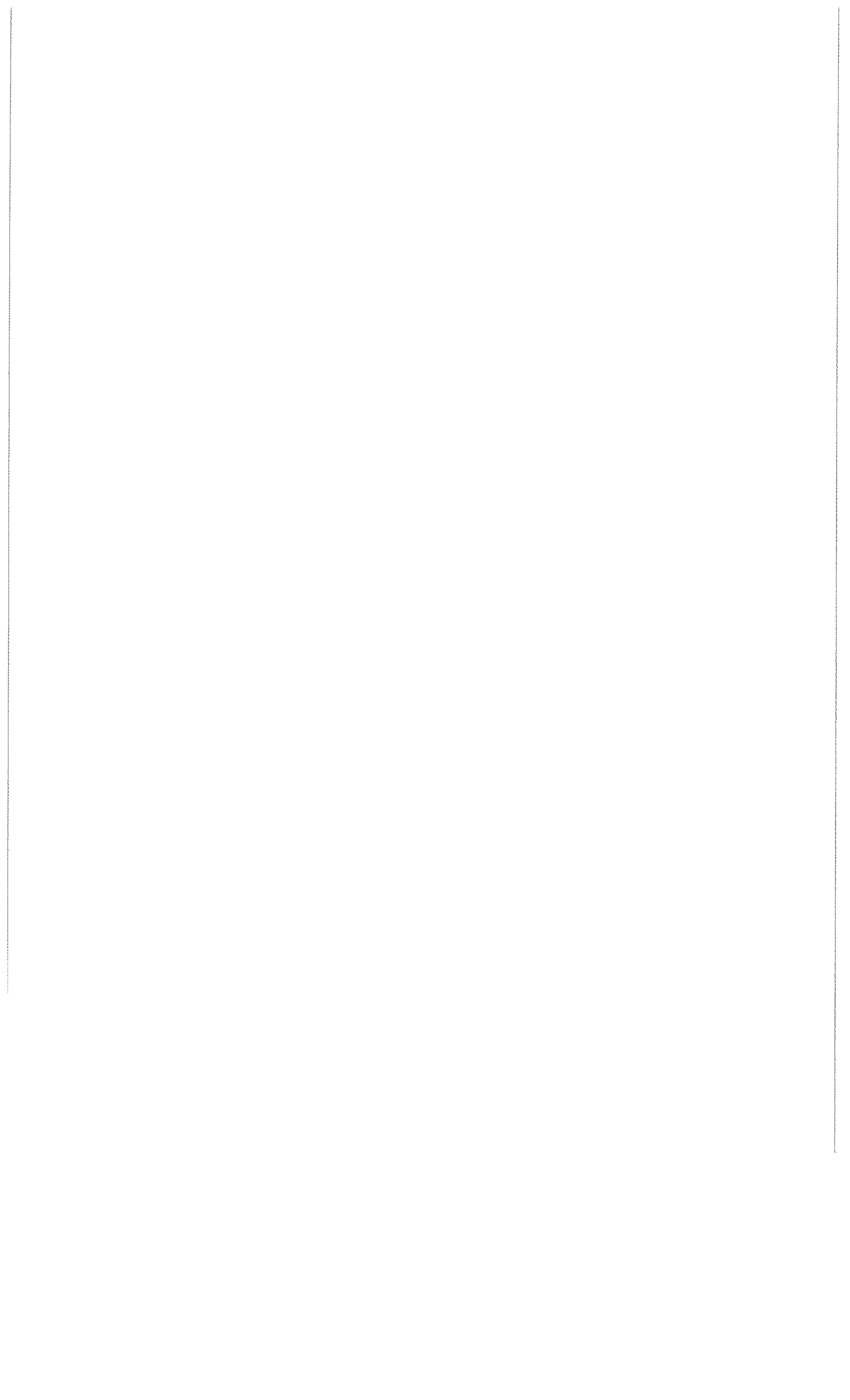


<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>440 567,25 €</b>	<b>0,00</b>
661	Charges d'intérêts	- €	- €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	220 675,24 €	- €
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	- €	- €
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	- €	- €
6618	Autres charges d'intérêts	- €	- €
665	Escomptes accordés	- €	- €
666	Pertes de change	- €	- €
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
668	Autres charges financières	219 892,02 €	- €
6681	Indemnités pour remboursement anticipé emprunt	- €	- €
6688	Autres charges financières	- €	- €
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>0,00</b>
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 000,00	0,00
672	Reversement de l'excédent sur opérations de rattachement	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROV</b>	<b>- €</b>	<b>0,00</b>
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- €	- €
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>- €</b>	<b>0,00</b>
	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>15 349 753,34 €</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>EXPLOITATION TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>- €</b>	<b>0,00</b>
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	0,00	0,00
<b>023</b>	<b>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>5 142 554,36 €</b>	<b>0,00</b>
023	Virt à la section d'investissement	5 142 554,36	0,00
	<b>TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 142 554,36 €</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 142 554,36 €</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>20 492 307,71 €</b>	<b>0,00</b>

+ RESTES A REALISER N-1

+ D002 RESULTATS REPORTEES

= TOTAL DES DEPENSES CUMULEES



**BUDGET EAU POTABLE SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES**

DU

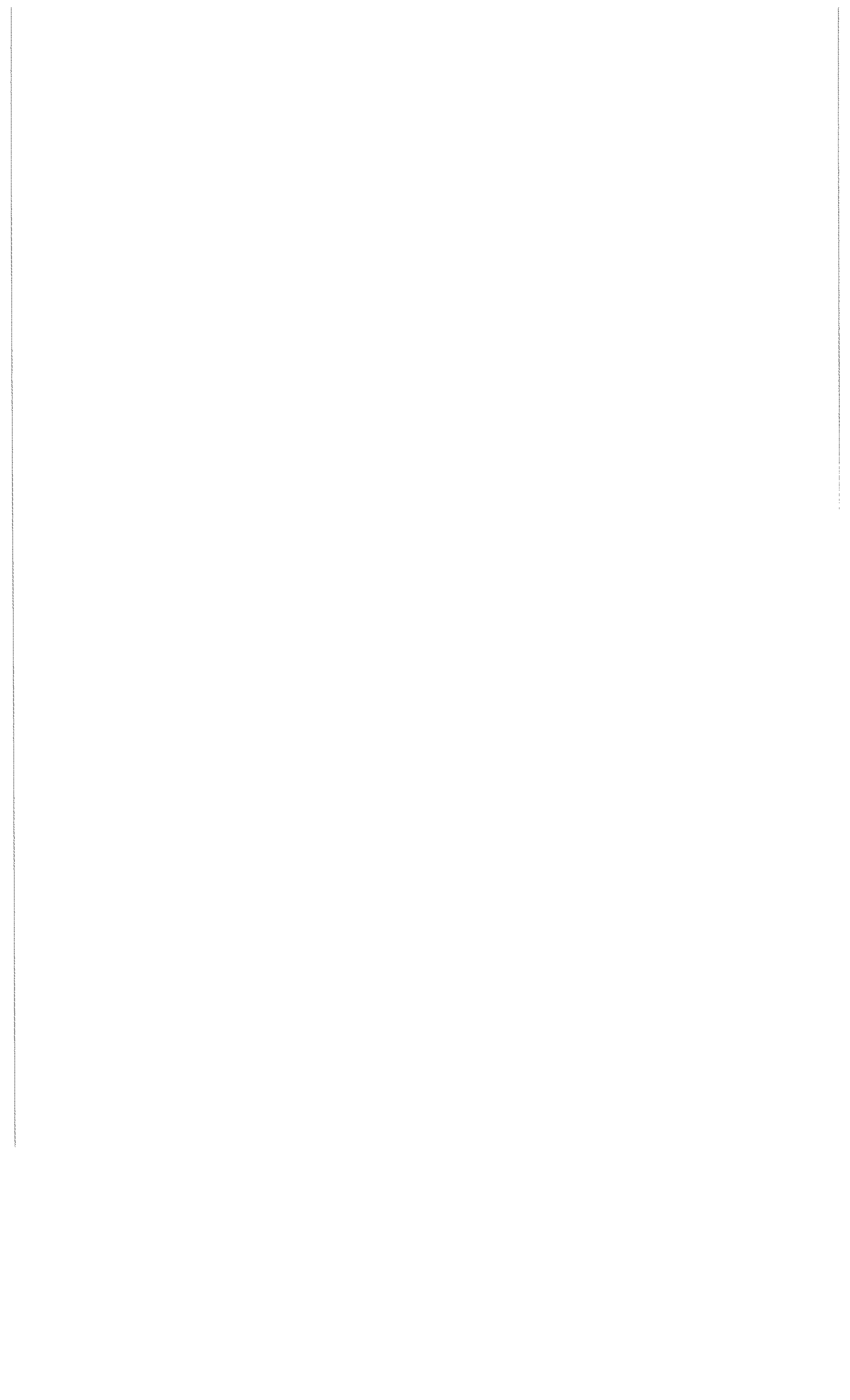
01/09/21

AU

31/12/21

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
<b>70</b>	<b>VALEURS DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTAT</b>	<b>12 367 307,71 €</b>	<b>- €</b>
70111	vente eau abonnés	8 712 073,24 €	- €
70112	Abonnement Eau	914 410,18 €	- €
70118	Autres ventes d'eau	- €	- €
70121	Octroi de Mer	- €	- €
70123	Préservation de la ressource	1 182 685,80 €	- €
70124	Lutte contre la Pollution	1 558 138,50 €	- €
704	Travaux	- €	- €
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 125 000,00 €</b>	<b>- €</b>
747	Subvention et participation des collectivités territoriales	8 125 000,00 €	- €
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
757	Produits spécifiques	- €	- €
7588	Autres produits divers	- €	- €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE</b>	<b>20 492 307,71 €</b>	<b>- €</b>
<b>72</b>	<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
721	Prod. immobilisée immos incorporelles	- €	- €
722	Prod. immobilisée immos corporelles	- €	- €
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
7718	Autres pmts exceptionnels sur opérations de gestion	- €	- €
774	Subventions Exceptionnelles	- €	- €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	- €	- €
778	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	- €
<b>78</b>	<b>REP AMORT, DEPRECIAT° ET PROV</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €
<b>013 641</b>	<b>Charges De Personnel</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
64198	Autres-Remboursement	- €	- €
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>20 492 307,71 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>20 492 307,71 €</b>	<b>- €</b>

	+	- €
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		- €
	+	- €
<b>R002 RESULTATS REPORTEES</b>		- €
	=	
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>20 492 307,71 €</b>

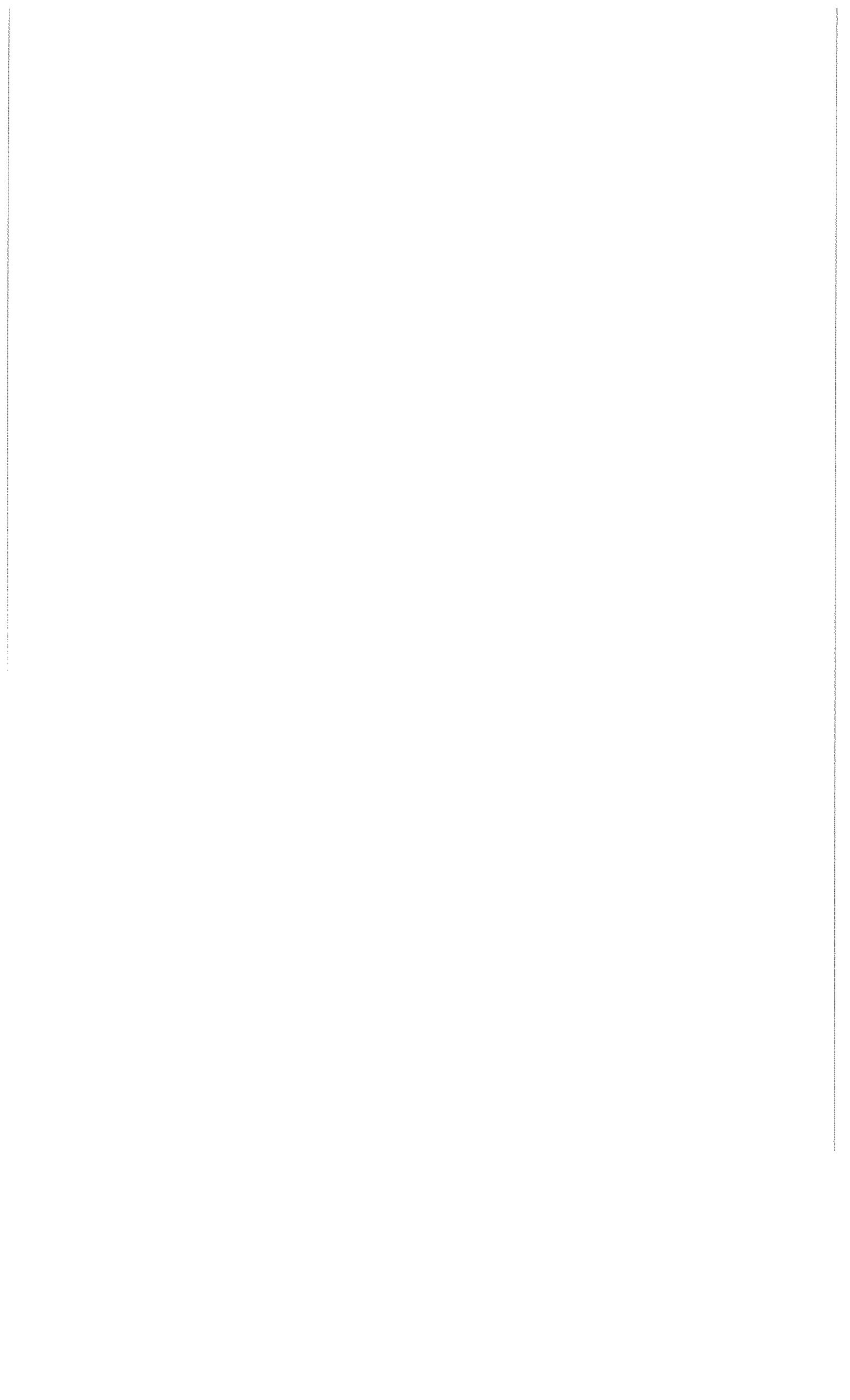


## EAU POTABLE DEPENSES D'EXPLOITATION - CHAPITRES

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
011	Charges a caractere general	5 665 212,81 €	- €
012	Charges de personnel frais assimilés	7 790 000,00 €	- €
014	Atténuation de produits	1 153 973,28 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00 €	- €
Total des dépenses de gestion de service		14 709 186,09 €	- €
66	Charges financières	440 567,25 €	- €
67	Charges exceptionnelles	200 000,00 €	- €
68	Dotations aux amortissements, aux depreciations et au	- €	- €
022	Depenses imprevuees	- €	- €
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 349 753,34 €	- €
023	Virement section investissement	5 142 554,36 €	- €
042	Exploitation transfert entre section	- €	- €
EXCÉDENT		5 142 554,36 €	- €
TOTAL		20 492 307,71 €	- €
TOTAL		20 492 307,71 €	- €

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
70	Valeurs de produits fabriqués, prestations de services	12 367 307,71 €	- €
74	Subventions d'exploitation	8 125 000,00 €	- €
75	Autres produits de gestion	- €	- €
Total des recettes de gestion de service		20 492 307,71 €	- €
72	Production immobilisée	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
78	Reprises sur amortissements, depreciations et provisio	- €	- €
013 641	Charges de personnel	- €	- €
Total des recettes réelles d'exploitation		20 492 307,71 €	- €
TOTAL		20 492 307,71 €	- €
TOTAL		20 492 307,71 €	- €



**BUDGET EAU POTABLE -SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

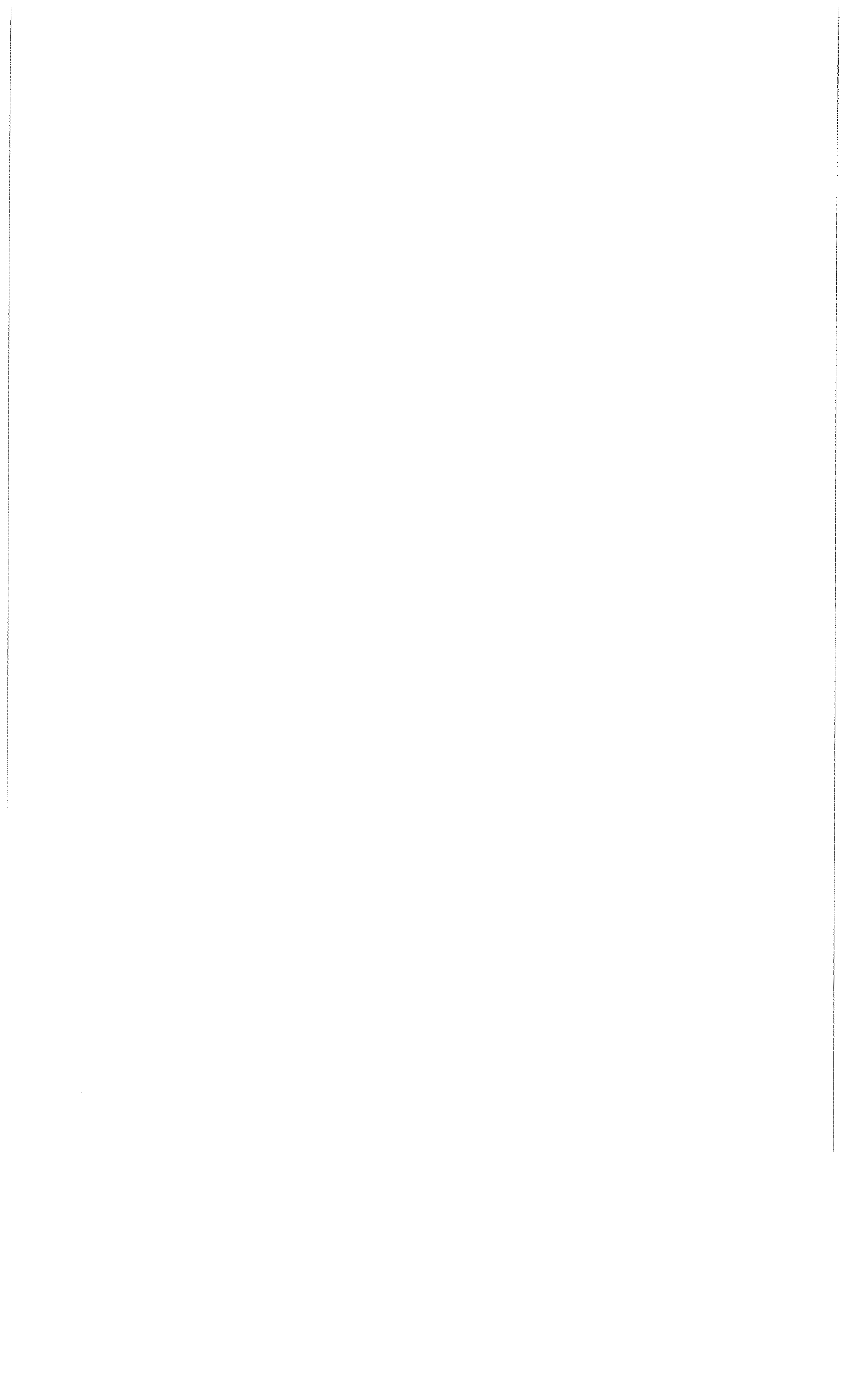
DU

01/09/2021

AU

31/12/2021

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>- €</b>
2031	Frais d'études	20 000,00 €	- €
2033	Avis d'insertion	- €	- €
2051	Logiciels acquis	160 000,00 €	- €
208	Autres immobilisations incorporelles	- €	- €
<b>21</b>	<b>IMMO CORP. (HORS BIENS VIVANTS)</b>	<b>431 955,42 €</b>	<b>- €</b>
0	0	- €	- €
21355	IGAAC Bâtiment administratif	- €	- €
2138	Autres constructions	- €	- €
21531	Réseaux d'aduction d' eau	38 135,00 €	- €
21532	Réseaux d'assainissement	- €	- €
21561	Mat spéci exploi eau	393 820,42 €	- €
2181	Installations générales, agencements, aménagement	- €	- €
2182	Matériel de transport (à subdiviser comme le 2111)	- €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €
2184	Mobilier (à subdiviser comme le 2111)	- €	- €
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CO</b>	<b>4 998 784,00 €</b>	<b>- €</b>
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COU	4 998 784,00 €	- €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>5 610 739,42 €</b>	<b>- €</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS ET RESERVES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1068	Autres réserves	- €	- €
<b>16</b>	<b>EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>960 598,94 €</b>	<b>- €</b>
1641	Emprunts en euros	960 598,94 €	- €
1687	Autres dettes	- €	- €
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISAT° FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
271	Titres immobilisés	- €	- €
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>960 598,94 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 571 338,36 €</b>	<b>- €</b>
040	Investissement transfert entre section	- €	- €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVEST DE L'EXERCICE</b>	<b>6 571 338,36 €</b>	<b>- €</b>
			+
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>0,00</b>
			+
	<b>D001 RESULTATS REPORTES</b>		<b>0,00</b>
			=
	<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>6 571 338,36</b>





**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF SANS REPRISE DES RÉSULTATS**

BUDGET EAU POTABLE

DU  
AU

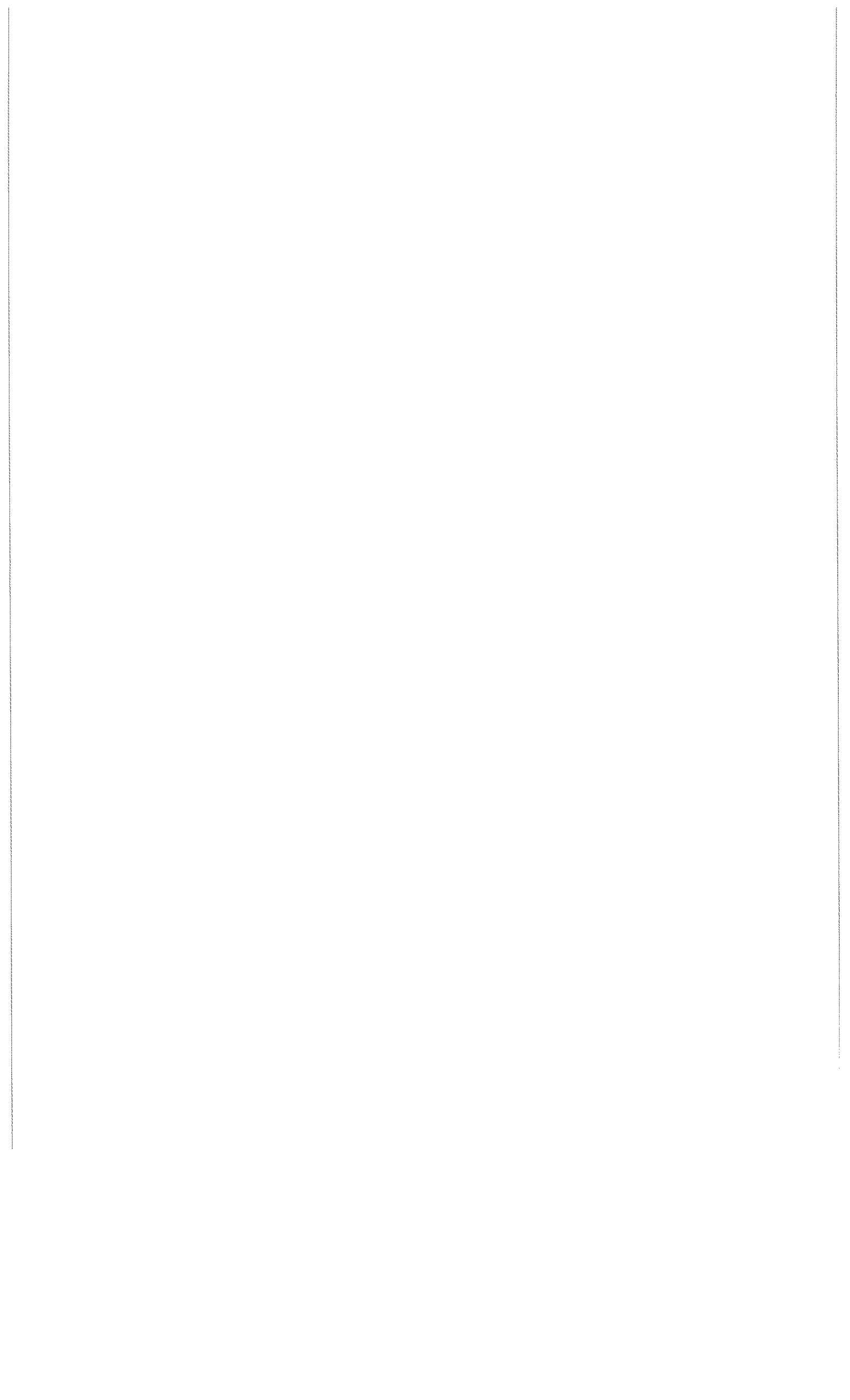
01/09/2021

31/12/2021

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chap.	Libellé	Proposition	Vote (4)
<b>13</b>	<b>SUBV. INVT</b>	<b>1 428 784,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Agence de l'Eau	- €	- €
13118	Etat AFB	- €	- €
1312	Régions	300 044,64 €	- €
1313	Département	342 908,16 €	- €
1317	Budget communautaire Fonds Structurels	428 635,20 €	- €
1318	Autres	357 196,00 €	- €
<b>16</b>	<b>EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1641	emprunts et dettes en euros	- €	- €
16441	EMPRUNTS AVEC LT	- €	- €
16449	EMPRUNTS OPTION LT	- €	- €
166	REFINANCEMENT DE DETTE	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>1 428 784,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>10</b>	<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT, E</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1068	Autres réserves	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 428 784,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>040</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
2801	Frais d'établissement	- €	- €
28031	Frais d'études	- €	- €
28033	Frais d'insertion	- €	- €
28051	Logiciels acquis	- €	- €
28182	Amort Matériel de transport	- €	- €
28183	Amort Matériel de bureau	- €	- €
28184	Amort Mobilier	- €	- €
28188	Amort Matériels divers	- €	- €
282311	Bâtiment d'exploitation	- €	- €
282531	Réseaux d'eau	- €	- €
282561	service de distribution d'eau potable	- €	- €
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATIO</b>	<b>5 142 554,36 €</b>	<b>- €</b>
021	Virment de la section d' exploitation	5 142 554,36 €	- €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 142 554,36 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>6 571 338,36 €</b>	<b>- €</b>

	+		
	RESTES A REALISER N-1		- €
		+	
	R001 RESULTATS REPORTEES		
		=	
	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>6 571 338,36 €</b>



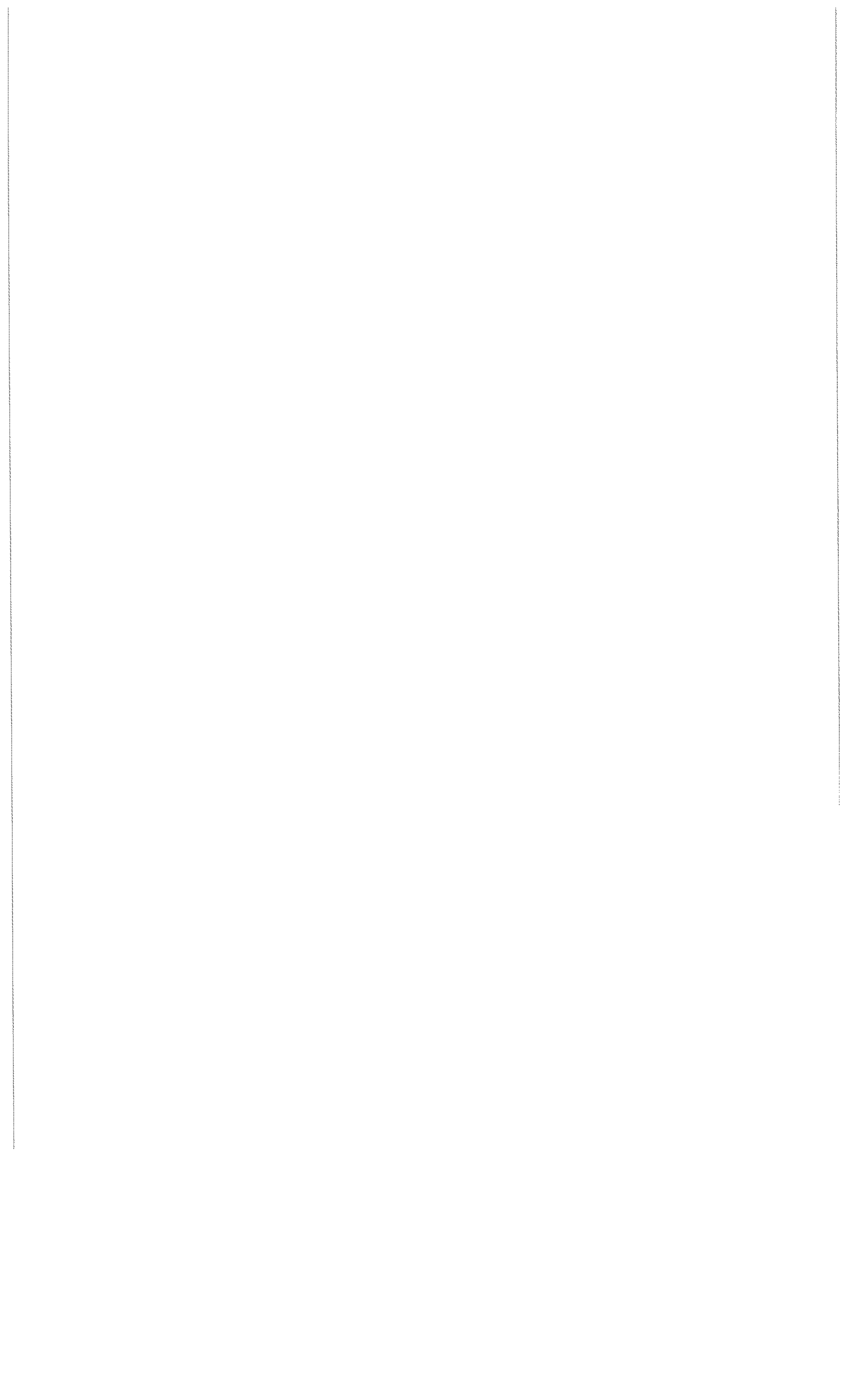
## SECTION D'INVESTISSEMENT EAU POTABLE - CHAPITRES

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
20	Immobilisations incorporelles	180 000,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles (hors biens vivants)	431 955,42 €	- €
23	Immobilisations corporelles en cours	4 998 784,00 €	- €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 610 739,42 €</b>	<b>- €</b>
10	Dotations fonds et réserves	- €	- €
16	Emprunt et dettes assimilées	960 598,94 €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>960 598,94 €</b>	<b>- €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 571 338,36 €</b>	<b>- €</b>
040	Investissement transfert entre section	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 571 338,36 €</b>	<b>- €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

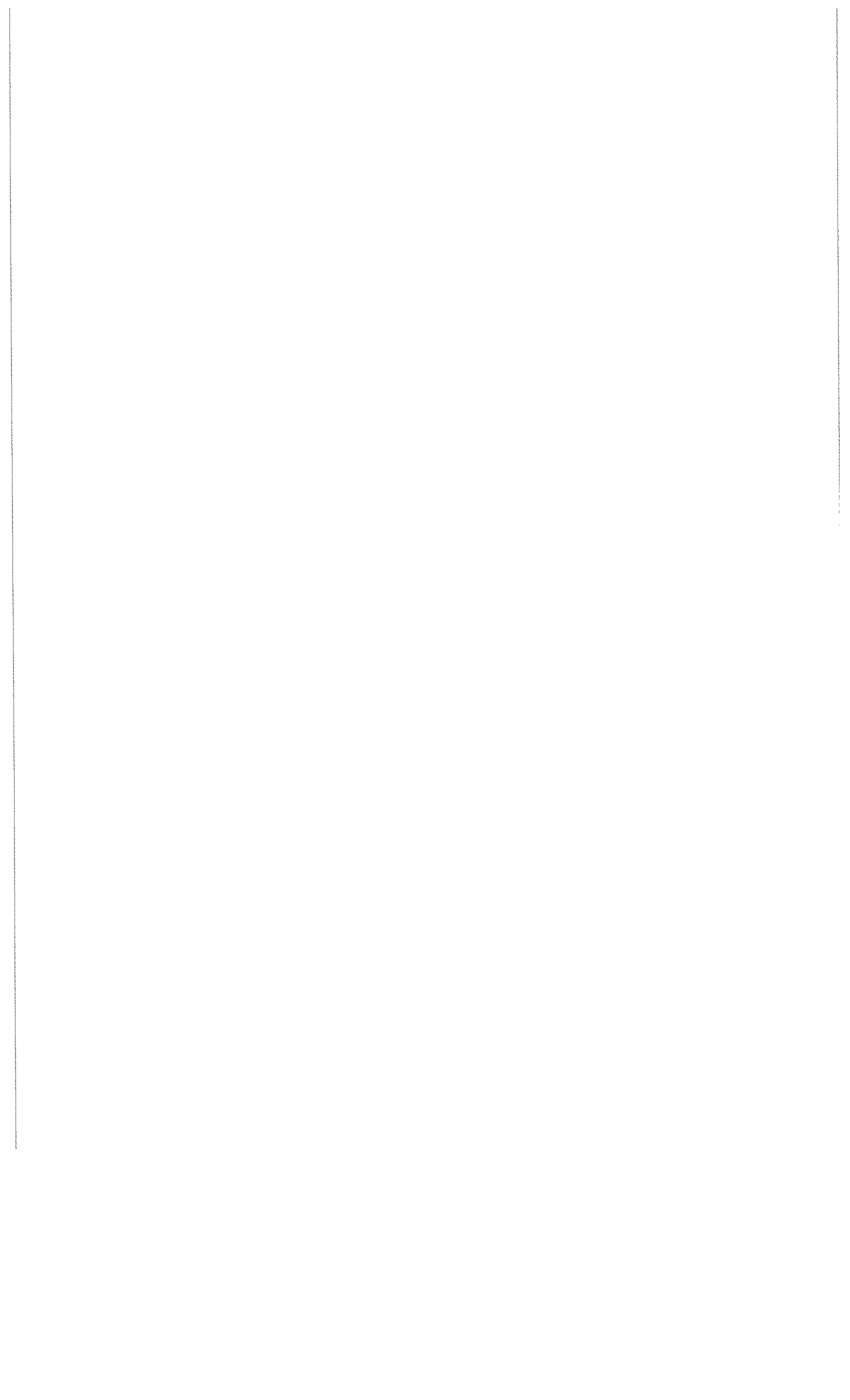
Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
13	Subv. invt	1 428 784,00 €	- €
16	Emprunt et dettes assimilées	- €	- €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 428 784,00 €</b>	<b>- €</b>
10	Financements de l'actif par l'état, écarts de reévaluation	- €	- €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		
048	Amortissements des immobilisations	- €	
021	Virtement de la section d'exploitation	5 142 554,36 €	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 571 338,36 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 571 338,36 €</b>	<b>- €</b>



**SMGEAG**

**Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et l'Assainissement de la Guadeloupe**

# **ANNEXES**



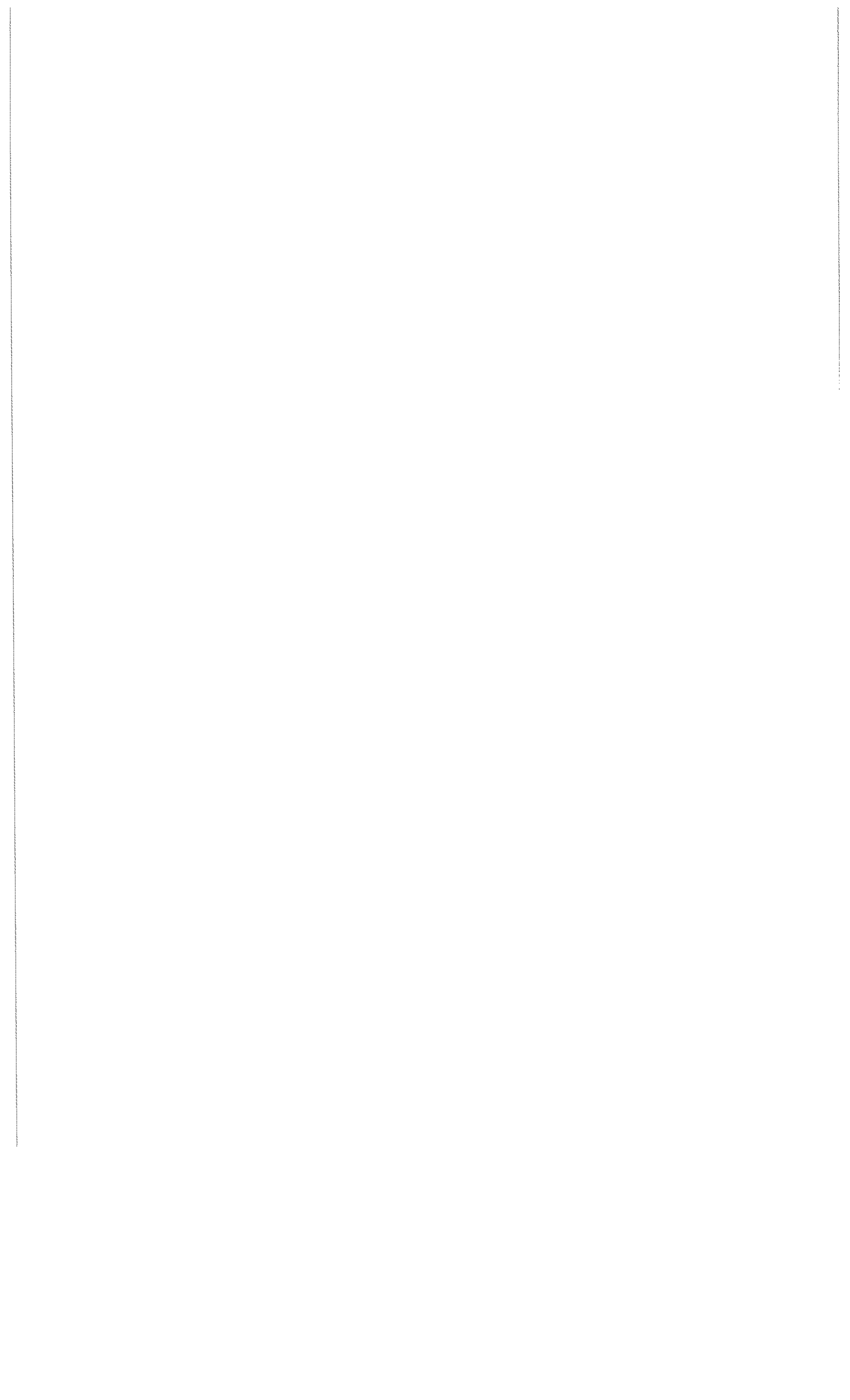
**Opérations En cours et nouvelles du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe**

01/09/2021  
31/12/2021

DC  
AC

AEP	Montant HT	Déjà payé	Provisionnel				TOTAL DEPENSES
			sept-21	oct-21	nov-21	dec-21	
AEP	1 428 784,00 €	- €	357 196,00 €	357 196,00 €	357 196,00 €	357 196,00 €	1 428 784,00 €
AEP	400 000,00 €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €
AEP	2 500 000,00 €	- €	- €	- €	500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €
AEP	300 000,00 €	- €	- €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €
EU	370 000,00 €	- €	92 500,00 €	92 500,00 €	92 500,00 €	92 500,00 €	370 000,00 €
AEP	<b>4 998 784,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>549 696,00 €</b>	<b>549 696,00 €</b>	<b>1 199 696,00 €</b>	<b>2 699 696,00 €</b>	<b>4 998 784,00 €</b>

**TOTAUX**





**IV - ANNEXES**

<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>IV</b>
		<b>A1.1</b>

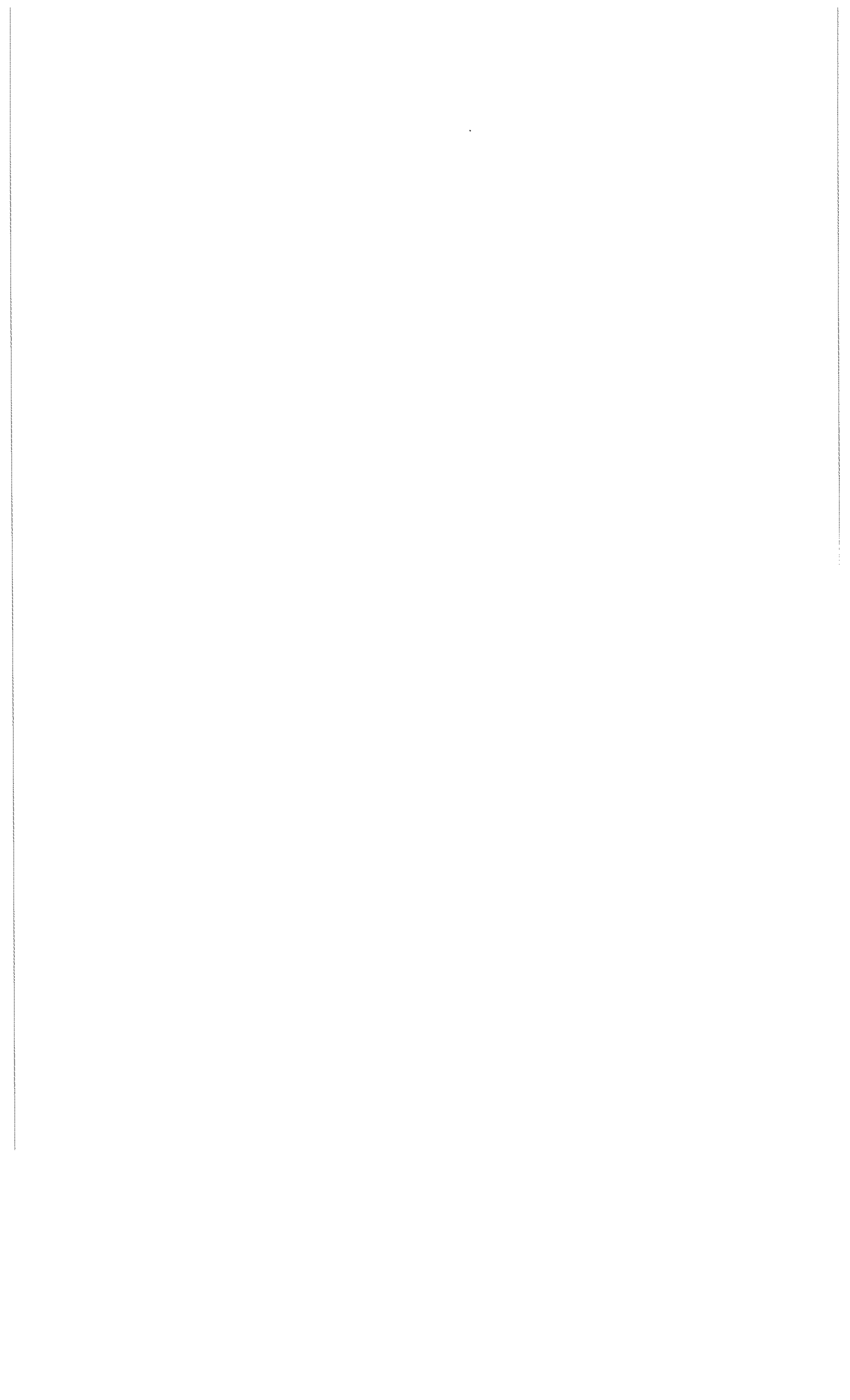
**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 01/01/2021
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/JINT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

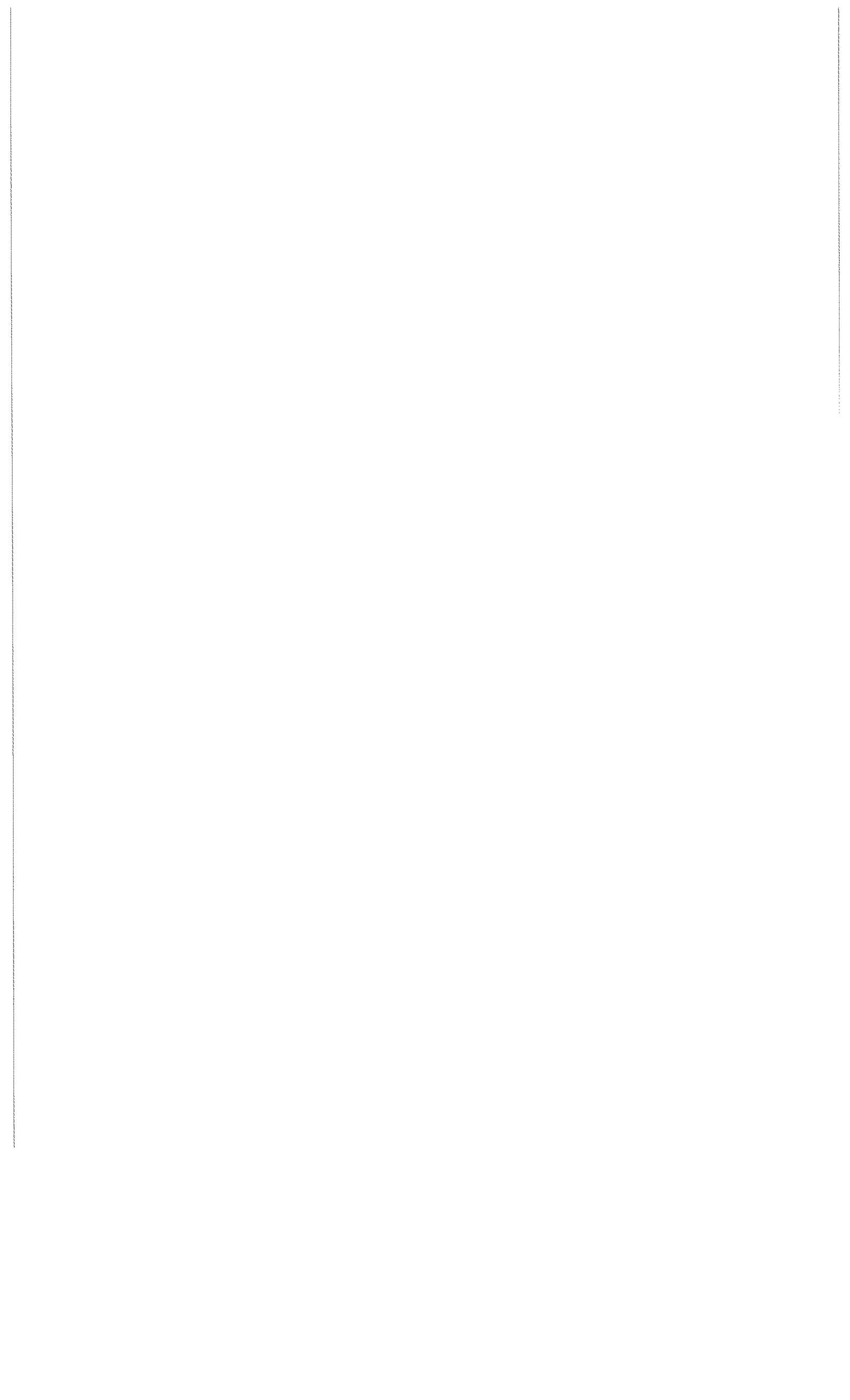
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



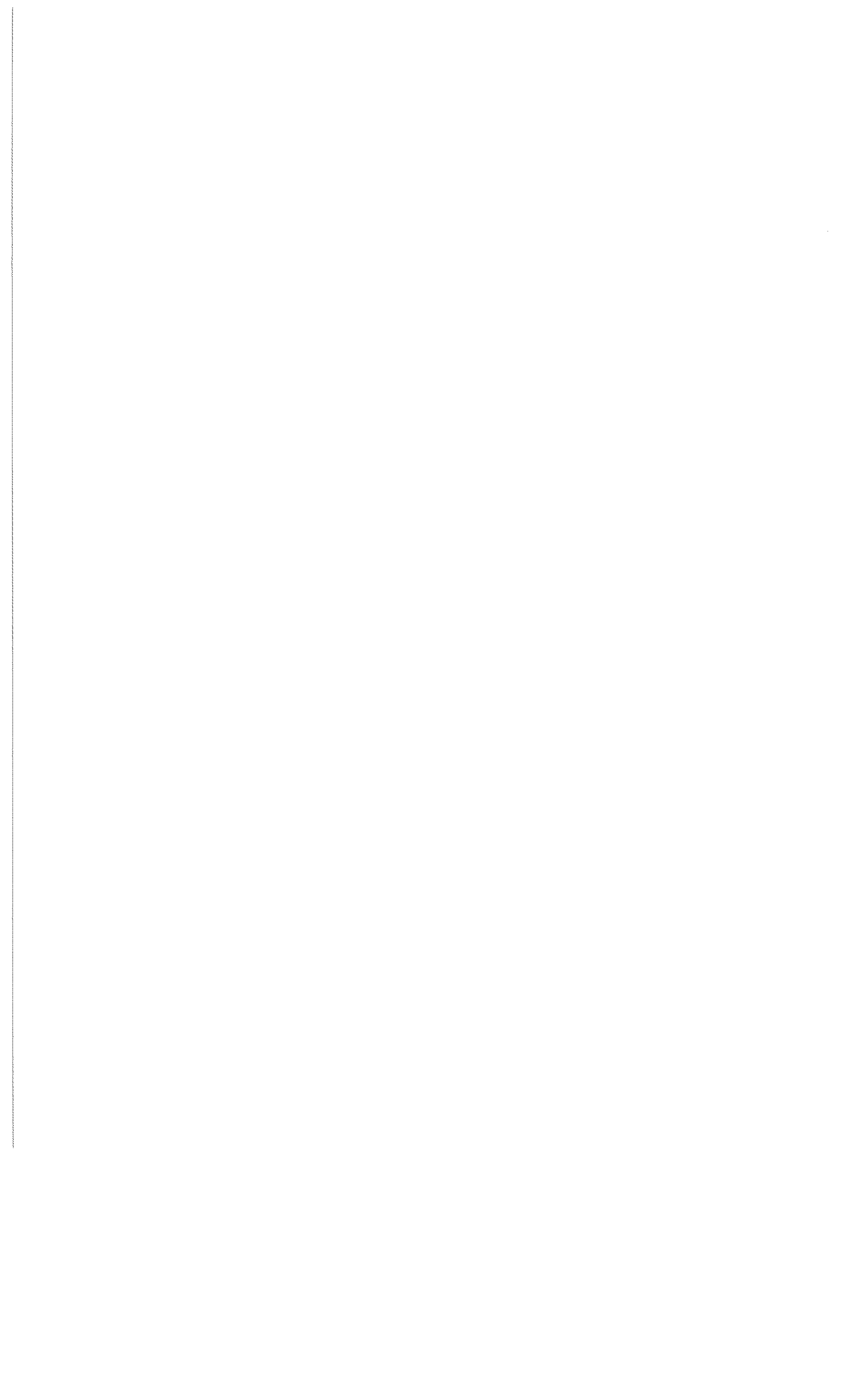
IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (5)	Devise	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					21 877 815,78 €									
1641 Emprunts en euros (total)					21 877 815,78 €									
A29190AN	CEPAC	07/09/2019	12/08/2019	12/08/2019	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,75 %	1,75	1,75	T	EUR	C	O	A-1
A29190AJ	CEPAC	07/09/2019	12/09/2019		6 600 000,00 €	F	Taux fixe à 2,10 %	2,10	2,10	A	EUR		O	A-1
00023898108	CREDIT AGRICOLE	14/10/2008	14/10/2008	15/10/2008	1 700 000,00 €	F	Taux fixe à 5,45 %	5,45	5,45	A	EUR	P	O	A-1
C GP 1557 03 C Eau	Agence Française de Développement	24/12/2015	24/12/2015	15/06/2018	2 000 000,00 €	V	(Euribor 6M + 0,88)-Floor 0 sur Euribor 6M	0,88	0,89	S	EUR	P	O	A-1
A291728F-Consor-T1-E	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2017	28/09/2019	25/12/2019	102 387,44 €	V	(Euribor 3M + 1,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,43	1,46	T	EUR	C	O	A-1
A291728F-Consor-T2-E	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	1 388 353,36 €	V	(Euribor 3M + 1,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,43	1,46	T	EUR	C	O	A-1
A291728F-Consor-T3-E	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	1 076 407,00 €	V	(Euribor 3M + 1,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,43	1,46	T	EUR	C	O	A-1
A291728F-Consor-T4-E	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	1 985 973,40 €	V	(Euribor 3M + 1,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,43	1,46	T	EUR	C	O	A-1
A281728F-Consor-T5-E	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	881 227,96 €	V	(Euribor 3M + 1,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,43	1,46	T	EUR	C	O	A-1
CO96005-T1-E	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	1 003 058,12 €	F	Taux fixe à 2,28 %	2,28	2,33	T	EUR	C	O	A-1
CO96005 - T4-E	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	150 388,48 €	F	Taux fixe à 2,15 %	2,15	2,20	T	EUR	C	O	A-1
10000006814	CREDIT AGRICOLE													

Emprunts et dettes à l'origine du contrat







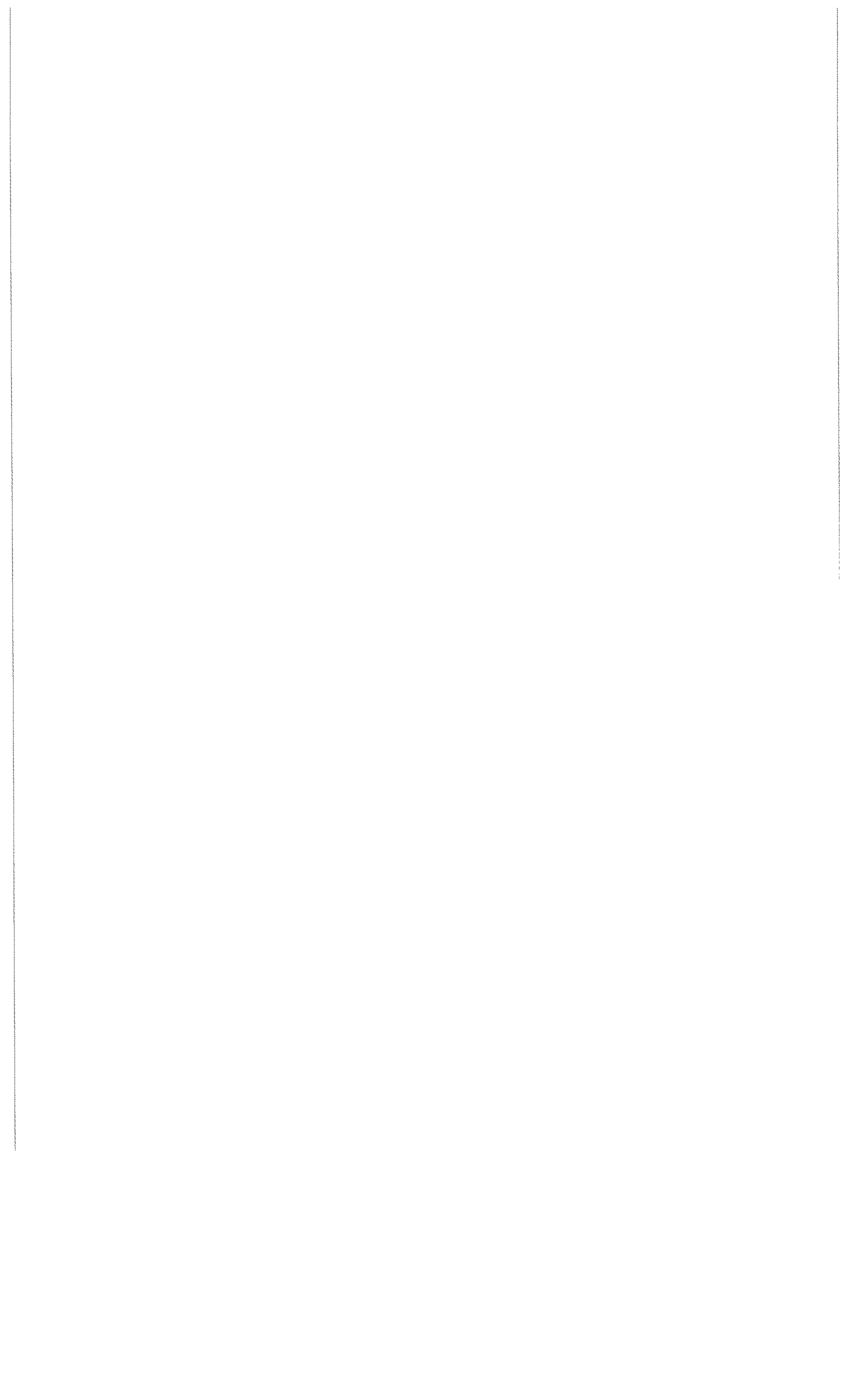
## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A1.2

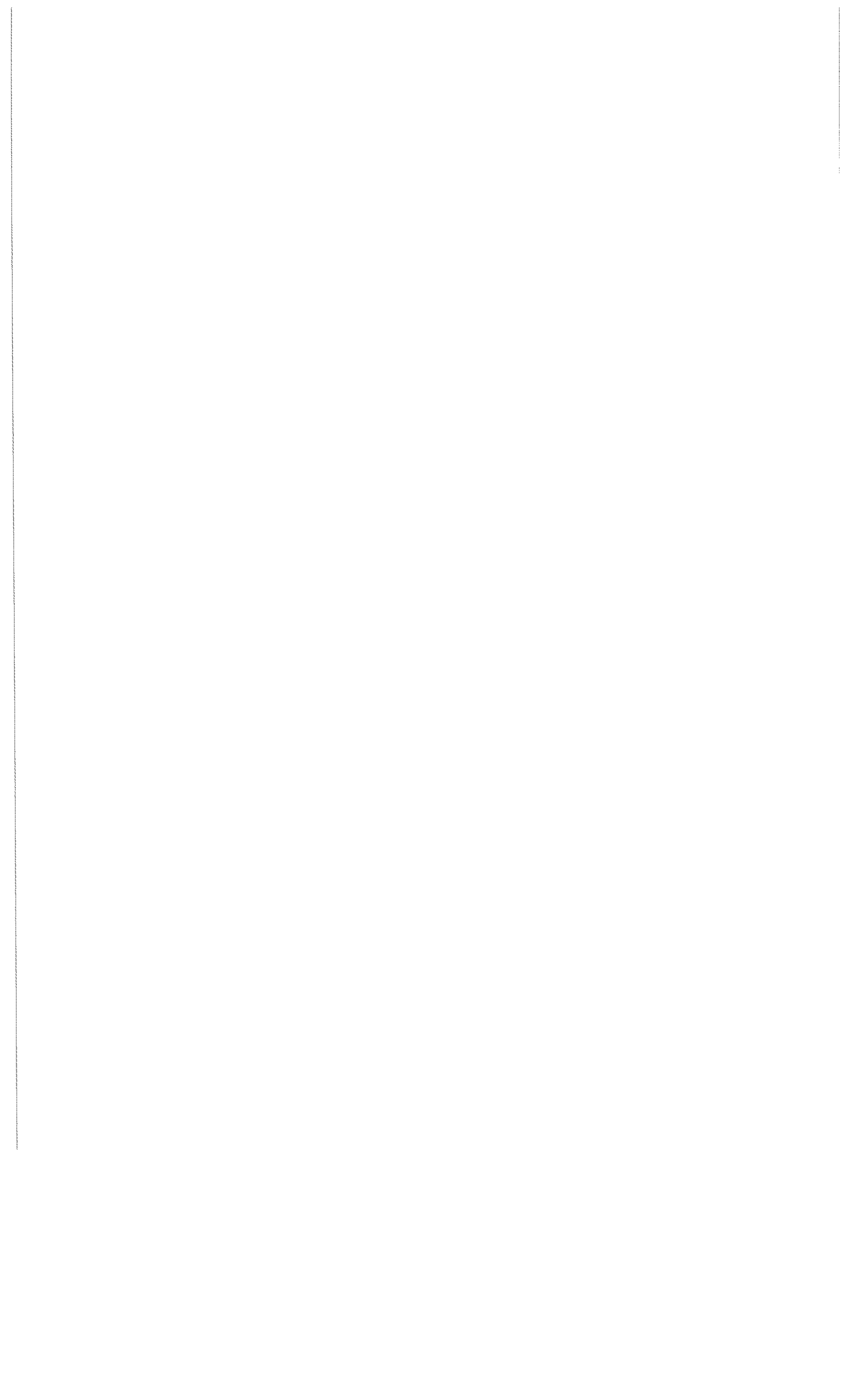
## A1.2 – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? OAN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après éventuels ajustements (11)	Capital restant dû au 01/09/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			MONTANT DE L'EXERCICE
						Type de taux (12)	Indice (13)	Niveaux de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				23 968 354,30 €					773 968,06 €	264 168,64 €	68 058,52
1841 Emprunts en euros (total)				23 968 354,30 €					773 968,06 €	264 168,64 €	68 058,52
A25190AN	N		A-1	4 415 207,40 €	13,5	F	Taux fixe à 1,75 %	1,75	65 188,82 €	19 192,55 €	3 458,88
A25190AJ	N		A-1	4 830 000,00 €	1,5	F	Taux fixe à 2,10 %	2,10			
0002869108	N		A-1	655 838,95 €	2,12	F	Taux fixe à 5,45 %	5,450	143 958,00 €	24 843,21 €	3 541,19
C GP 1687 03 C Eau	N		A-1	1 835 461,44 €	14,29	V	(Euribor 6M + 0,08)- Floor 0 sur Euribor 6M	0,695	52 997,51 €	7 315,86 €	618,92
A251728F-Consor-T1-E	N		A-1	93 437,65 €	18,07	V	(Euribor 3M + 1,43)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,459	2 659,94 €	674,58 €	21,68
A251728F-Consor-T2-E	N		A-1	1 268 872,44 €	18,07	V	(Euribor 3M + 1,43)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,459	34 708,84 €	43 855,21 €	293,67
A251728F-Consor-T3-E	N		A-1	982 221,37 €	18,07	V	(Euribor 3M + 1,43)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,459	26 910,18 €	7 093,28 €	227,68
A251728F-Consor-T4-E	N		A-1	1 812 200,71 €	18,07	V	(Euribor 3M + 1,43)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,459	49 649,34 €	62 732,80 €	420,07
A251728F-Consor-T5-E	N		A-1	823 245,51 €	18,07	V	(Euribor 3M + 1,43)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,459	22 280,70 €	5 871,35 €	188,51
C06805-T1-E	N		A-1	877 684,82 €	17,33	F	Taux fixe à 2,25 %	2,333	25 076,70 €	10 164,90 €	0,00
C06805 - T1-E	N		A-1	114 089,88 €	17,33	F	Taux fixe à 2,15 %	2,169	3 259,72 €	1 244,77 €	0,00
10000008814/CAGSC				888 350,00 €					33 900,00 €	8 830,91 €	
10000101528/CAGSC				1 600 000,01 €					133 333,33 €	38 122,22 €	
2008204/CAGSC				182 000,00 €					32 000,00 €	8 928,00 €	
A251611Y-EAU/CAGSC				1 780 782,78 €					50 653,06 €	13 330,20 €	
C05198601X/009/CAGSC				82 907,71 €					20 769,23 €	1 073,22 €	
C05148301X/001/CAGSC				555 937,89 €					39 976,32 €	6 356,47 €	
C08555 AVT1 TR1/RENOC				600 000,00 €		F		2,79	18 668,87 €	4 374,00 €	
00001992808				994 606,14 €		F		4,20			









IV – ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant au 01/01/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% du taux de capital
Echange de taux, taux variable simple éternel (cap) ou encadré [annuel] (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Séparer les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'index sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices binationaux françaises ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

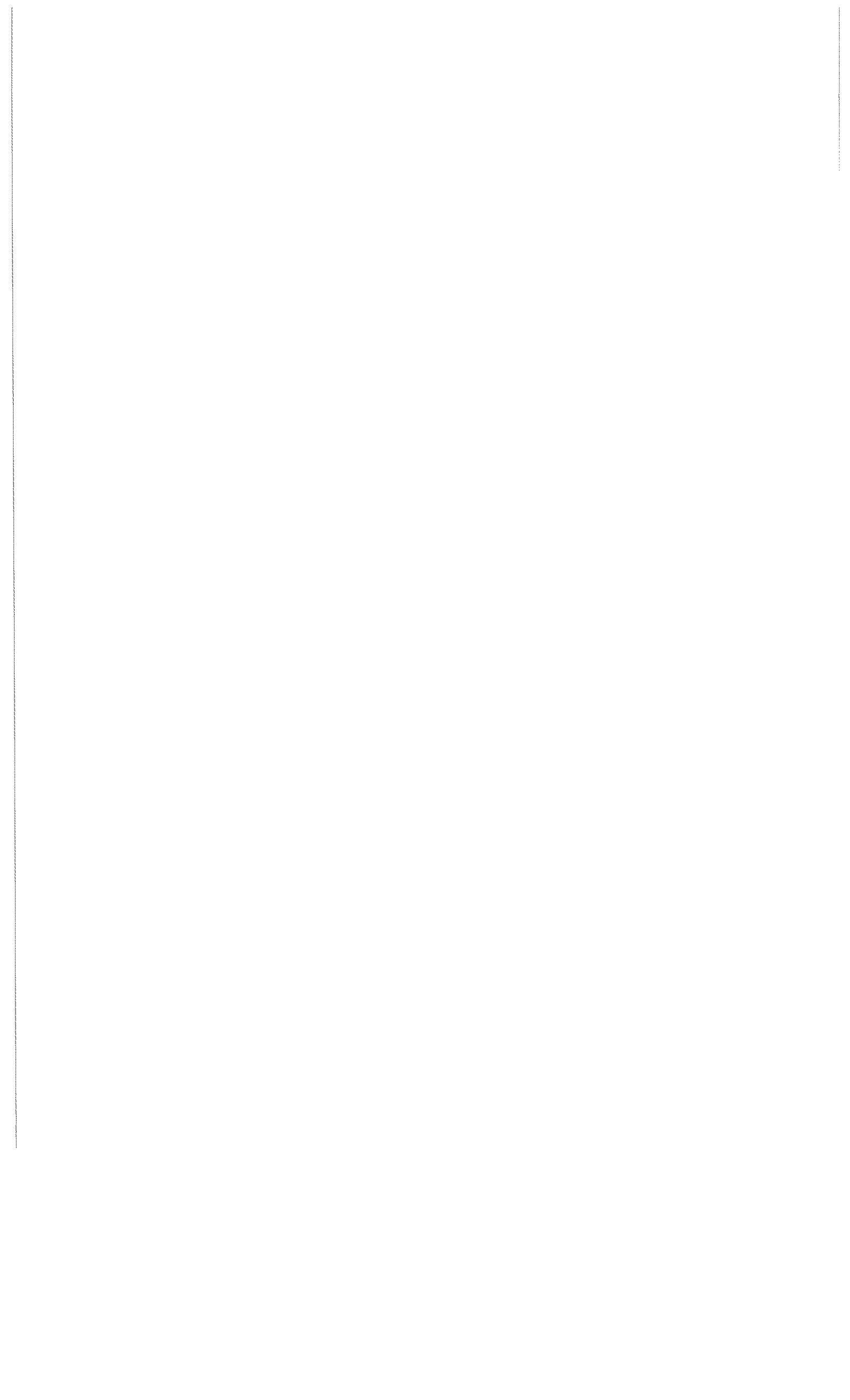
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/21 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre de contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre de contrat d'échange et comptabilisés au 788.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A1.5</b>

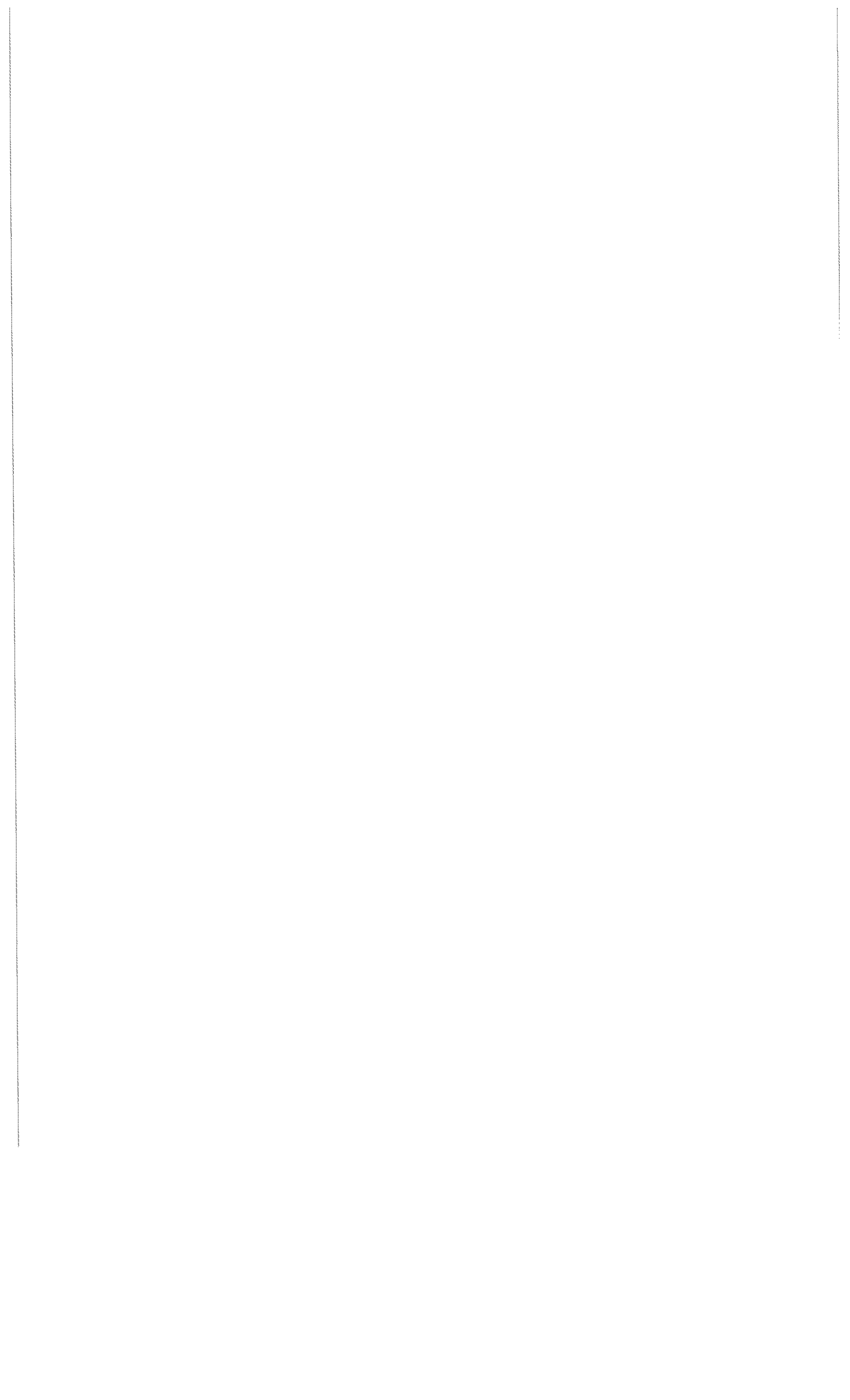
A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Références de l'emprunt couvert	Taux payés		Taux reçus (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
<b>Total</b>								0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

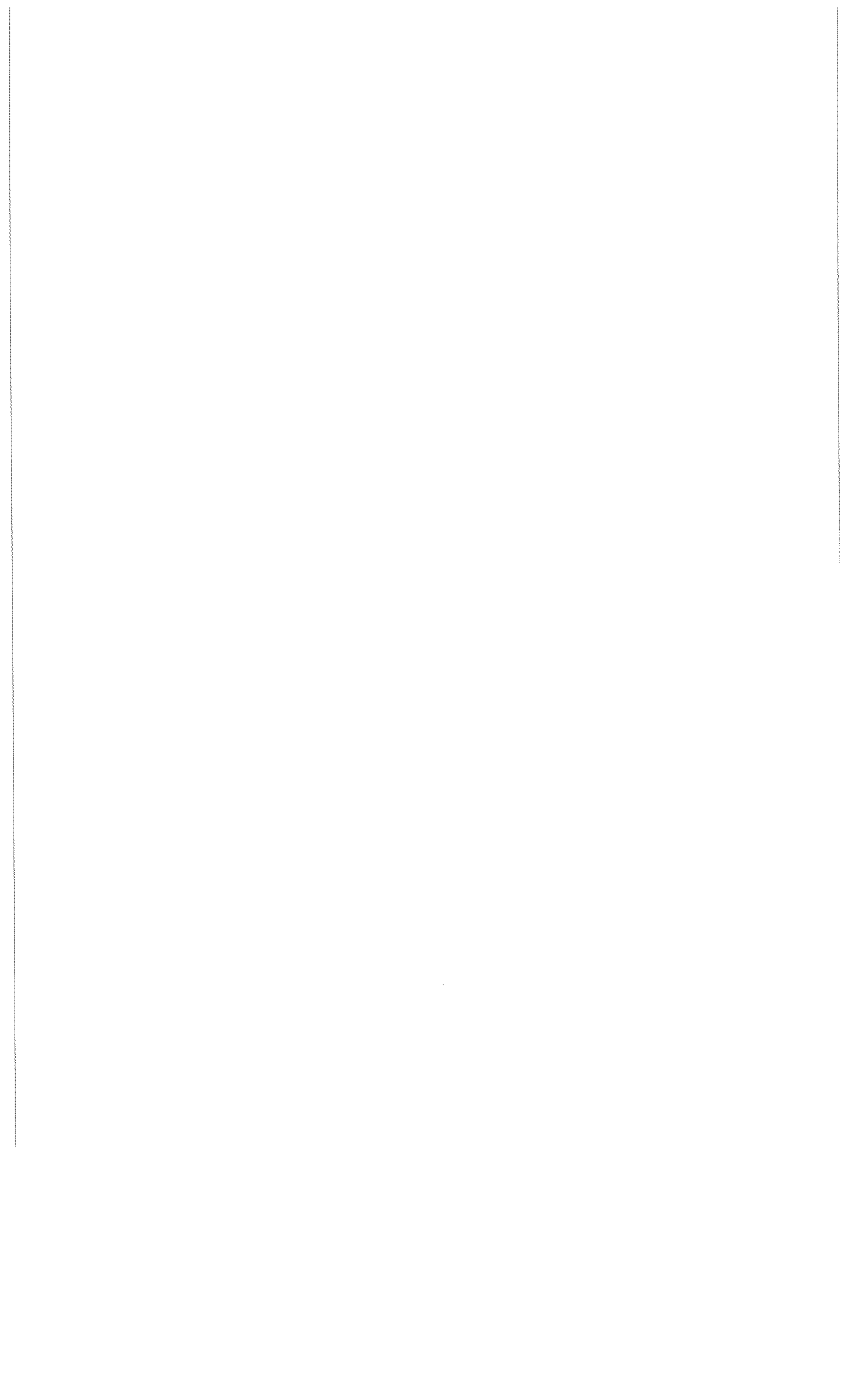


<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>		<b>A1.6</b>

**A1.6 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			





<b>ANNEXES</b>	
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice .. 28 .....  
 Nombre de membres présents .. 18 .....  
 Nombre de suffrages exprimés .. 18 .....  
 Pour .. 18 .....  
 Contre .. 0 .....  
 Abstentions .. 0 .....  
 Date de convocation .. 21/09/2021

VOTES :

Présenté par le Président. (1),

A ...Gosier... le...24 septembre 2021

Le 24 septembre 2021. (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunion en session ...

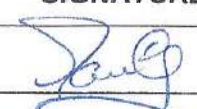
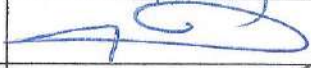

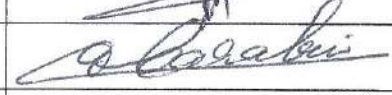

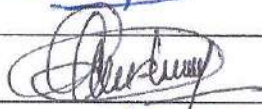
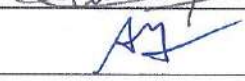
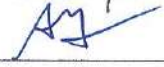
A Gosier, le 24 septembre 2021

Les membres de l'assemblée délibérante. (2)

<b>MEMBRES DU COMITE SYNDICAL</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURES</b>
M. Jean-Louis FRANCISQUE	Président	
Mme Myriam Lucie BROSIUS	Vice-Présidente	
M. Jean BARDAIL	Vice-Président	Procureur
Mme Claudine BAJAZET	Vice-Présidente	
M. Ary CHALUS		
Mme Sylvie GUSTAVE dit DUFLO		
M. David MONTOUT		
M. Guy LOSBAR		
M. Ferdy LOUISY		
M. Jean-Philippe COURTOIS		
Mme Isabelle AMIRIELLE JOMIE		
M. Adrien BARON		
M. Camille ELIZABETH		
M. Philippe DEZAC		
M. Eric LATCHOUMANIN		
M. Emmery BEAUPERTHUY		
Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN		
M. Fabert MICHELY		
M. Justin DESSOUT		

**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
**06 OCT. 2021**  
**S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE**

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY  
540 EAST 57TH STREET  
CHICAGO, ILL. 60637  
U.S.A.

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	FONCTION	SIGNATURES
Mme Maddly GARGAR		
M. Didier MERIDAN		
M. Edouard DELTA		
Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN		
M. Blaise MORNAL		
M. Thierry ABELLI		
M. Heric ANDRE		
M. Alain LEON		
M. Jules OTTO		

Certifié exécutoire par .....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....



RECEIVED  
1955 JUN 10  
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE